



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 24 MARS 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE,  
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL  
2020.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Jean Comtois, président  
Monsieur Christian Charron, vice-président  
Madame Christine Beaudette, déléguée  
Monsieur Eric Westram, délégué  
Monsieur Patrick Archambault, représentant  
Monsieur Michel Milette, représentant  
Madame Lori Doucet, représentante  
Madame Mélissa Monk, représentante

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis Lanouette, directeur  
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint  
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative  
Monsieur Guy Benedetti, coordonnateur du comité de gestion

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de  
gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée  
conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**

2022-03-024

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 30**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 43**.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-03-025

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**



No de résolution  
ou annotation

3.1

APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2022;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
4. Direction générale;
  - 4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE** – *Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, au cours des exercices financiers de 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 pour la participation de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés contribuant ainsi à l'amélioration du système judiciaire*
5. Technologies;
  - 5.1 **RATIFICATION** – Engagement auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Licences Microsoft;
  - 5.2 **OCTROI DE CONTRAT** – Système de billetterie informatisée;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 **DÉPÔT** – Liste des employés embauchés – Février 2022
  - 6.2 **DÉMISSION** – Technicienne en ressources humaines et paie régulière – Mme Catherine Magnan;
  - 6.3 **EMBAUCHE** – Technicienne en ressources humaines et paie – Mme Mélanie Vignoul De Luca;
  - 6.4 **PROMOTION** – Poste permanent de sergent-détective – Mme Véronique Lamy;
7. Finances;
  - 7.1 **DÉPÔT** – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 7.2 **DÉPÔT** – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Février 2022;
  - 7.3 **DÉPÔT** – Rapport financier et rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2021;
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
  - 9.1 **OCTROI DE CONTRATS** – Assurances générales – Primes 2022-2023 / **AUTORISATION DE PAIEMENT** – Quote-part au fonds de garantie 2022-2023;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF



No de résolution  
ou annotation

2022-03-026

### 3.1

#### **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2022 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

### 4.1

2022-03-027

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE, AU COURS DES EXERCICES FINANCIERS DE 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 POUR LA PARTICIPATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE À LA RÉALISATION DE VISIOCOMPARUTIONS LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS CONTRIBUANT AINSI À L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé à investir différentes sommes pour compenser les frais de fonctionnement permettant de procéder à des visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie contribue à rendre possible les visiocomparutions les fins de semaine et des jours fériés pour permettre une pleine accessibilité à la justice tout en minimisant les impacts de la transformation de la justice sur ses opérations régulières ainsi que sur la qualité des services aux citoyens;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir les conditions et modalités relatives aux modalités d'une subvention du Ministère de la Sécurité publique pour la réalisation de visiocomparutions et les frais afférents;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente intitulée « *Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, au cours des exercices financiers de 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 pour la participation de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à la réalisation de visiocomparutions les fins de semaine et les jours fériés contribuant ainsi à l'amélioration du système judiciaire* ».

#### **5. TECHNOLOGIES**

##### **5.1**

2022-03-028

#### **RATIFICATION – ENGAGEMENT AUPRÈS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) – LICENCES MICROSOFT**

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la Régie adhère au nouveau regroupement d'achats via le Programme Microsoft Select Plus géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**ATTENDU QUE** cette adhésion permettra à la Régie d'obtenir des économies sur ces licences en participant à ce regroupement;

**ATTENDU QUE** la Régie a déposé un mandat « Participant » visant à l'engager envers le CAG pour une période de trois (3) ans;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE RATIFIER** la participation de la Régie au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de logiciels Microsoft et ce, pour une durée de trois (3) ans;

**DE RATIFIER** l'adhésion de la Régie à l'appel d'offres de la CAG à cet effet;

**D'AUTORISER** le chef de service – Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

##### **5.2**



No de résolution  
ou annotation

2022-03-029

## OCTROI DE CONTRAT – SYSTÈME DE BILLETTERIE INFORMATISÉE

**CONSIDÉRANT** l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) applicable à la Régie de par l'article 468.51 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* de la Régie;

**CONSIDÉRANT** qu'il est pertinent pour la Régie d'octroyer ce contrat dès maintenant afin de profiter de rabais substantiels sur la migration vers la nouvelle solution;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 11.2 du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, l'octroi d'un contrat de gré à gré dont la valeur varie entre 50 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public dont l'objet vise l'acquisition et la mise en place d'un système de billetterie informatisée;

**D'OCTROYER** à la firme GTechna, une division d'ACCEO Solutions inc., un contrat de gré à gré visant l'acquisition et la mise en place d'un système de billetterie informatisée;

**D'AUTORISER** à cet effet une dépense maximale de 59 672,03 \$ (taxes incluses) imputée comme suit :

- Source : fonds de roulement, conformément aux dispositions du règlement no 10;
- Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2023, sur une période de 5 ans (2023-2027).

**D'AUTORISER** le chef de service – Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-05.*

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1

2022-03-030

## DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – FÉVRIER 2022

*Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés*



No de résolution  
ou annotation

embauchés au cours du mois de février 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-04.

## 6.2

2022-03-031

### **DÉMISSION – TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES ET PAIE RÉGULIÈRE – MME CATHERINE MAGNAN**

**VU** la réception d'un courriel de Mme Catherine Magnan avisant la Régie de sa démission;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Catherine Magnan du poste de technicienne en ressources humaines et paie régulière en date du 28 février 2022;

**DE CONFIRMER** la date effective de démission ci-haut mentionnée.

## 6.3

2022-03-032

### **EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES ET PAIE – MME MÉLANIE VIGNOUL DE LUCA**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste régulier de technicien(ne) – ressources humaines et paie;

**VU** les recommandations du comité de sélection d'autoriser l'embauche de Mme Mélanie Vignoul De Luca à ce poste;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'AUTORISER** l'embauche de Mme Mélanie Vignoul De Luca au poste de technicienne en ressources humaines et paie;

**QUE** son salaire et ses conditions de travail soient conformes à la convention collective en vigueur pour les employés civils – SFCP section locale 4708, et ce, à compter du 28 mars 2022.

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-140-00-141.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-03.





No de résolution  
ou annotation

6.4

2022-03-033

**PROMOTION – POSTE PERMANENT DE SERGENT-DÉTECTIVE – MME VÉRONIQUE LAMY**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de sergent-déetective permanent est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste revient à Mme Véronique Lamy en fonction de la priorité d'attribution, conformément à la convention collective en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PRENDRE ACTE** de la promotion de Mme Véronique Lamy au poste de sergent-déetective à la Division des enquêtes et ce, à compter du 27 mars 2022.

**7. FINANCES**

7.1

2022-03-034

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*

7.2

2022-03-035

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – FÉVRIER 2022**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de février 2022 totalisant un montant de 70 764,69 \$.*

7.3

2022-03-036

**DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2021**

*Conformément aux articles 105.1 et 468.51 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose au conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de l'année 2021.*



No de résolution  
ou annotation

2022-03-037

## **8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.

## **9. AFFAIRES JURIDIQUES**

### **9.1**

### **OCTROI DE CONTRATS – ASSURANCES GÉNÉRALES – PRIMES 2022-2023 / AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART AU FONDS DE GARANTIE 2022- 2023**

**CONSIDÉRANT** le regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville créé pour l'achat commun d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** que l'assurance responsabilité municipale ainsi que les assurances de biens, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé, conformément à la Loi, en vue de l'octroi d'un nouveau contrat en matière d'assurance responsabilité municipale et d'assurance responsabilité civile primaire et complémentaire;

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré, conformément à la Loi, avec les fournisseurs des blocs B et C ont eu lieu pour le renouvellement de ces assurances;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par la firme de consultants *Fidema Groupe Conseils Inc.* en date du 15 mars 2022 relativement à l'octroi du nouveau contrat d'assurance et du renouvellement des polices d'assurances en vigueur, en conséquence aux nouveaux taux de prime négociés, à l'exception du Bloc B pour lequel les négociations sont toujours en cours;

**CONSIDÉRANT** l'entente conclue entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie annuel quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Régie à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme de 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par les consultants de la firme *Fidema Groupe Conseil inc.*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le renouvellement du mandat au consultant *Fidema Groupe Conseil inc.*;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Christine Beaudette





No de résolution  
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'OCTROYER** le contrat en conséquence au courtier *BFL Canada Inc.* pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances (Bloc A)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Biens	3 397 \$	-
Bris des équipements	3 \$	-
Délits	2 065 \$	-
Frais de courtage	-	-
<b>Total</b>	<b>5 465 \$</b>	<b>5 957 \$</b>

**D'ACCEPTER** les conditions de renouvellement et **D'OCTROYER** le contrat en conséquence à l'assureur *La Capitale* pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances (Bloc C)	Montant de la prime (taxe en sus)	Montant de la prime (taxe incluses)
Automobile des propriétaires	39 410 \$	42 956,90 \$

**D'AUTORISER** à cet égard, la trésorerie à payer à la firme de courtiers *BFL Canada inc.* la somme de 5 957 \$ (taxes incluses), représentant le montant de la prime d'assurances biens, bris d'équipement, délits et les frais de courtage pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, et **D'IMPUTER** les sommes nécessaires à même les postes budgétaires numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

**D'AUTORISER** à cet égard, la trésorerie à payer à l'assureur *La Capitale* la somme de 42 956,90 \$ (taxes incluses), représentant le montant de la prime d'assurances automobile pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, et **D'IMPUTER** les sommes nécessaires à même les postes budgétaires numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

**D'AUTORISER** la trésorerie à imputer les sommes nécessaires au paiement de la quote-part afférente à la Régie, soit la somme de 16 714 \$ à même les disponibilités budgétaires des postes numéro 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

**D'AUTORISER** le montant d'honoraires de gestion proposé par la ville de Blainville au montant de 10 500 \$, lequel montant est partageable par les villes et régies qui sont parties à l'entente, et ce, conformément à l'*Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache* en vigueur;

**D'AUTORISER** le renouvellement du mandat du consultant *Fidema Groupe Conseils inc.* pour le terme 2022-2023 au montant de 30 000 \$ plus taxes, lequel montant est partageable par les villes et régies qui sont parties à l'entente, et ce, conformément à l'*Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et*



No de résolution  
ou annotation

régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache en vigueur;

**D'AUTORISER** la directrice – affaires corporatives à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires, le cas échéant, pour donner plein effet aux présentes décisions.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat no 2022-06.*

#### **10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

#### **13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**


2022-03-038

L'ordre du jour étant épuisé,

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette  
**APPUYÉ** par Eric Westram  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 47**.

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean Comtois  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Me Sandra De Cicco  
Secrétaire corporative